

La Newsletter économie spéciale COVID-19

EN DATE DU 22 AVRIL 2020 - VILLE DE MONTREUIL-BELLAY

Report des échéances fiscales du mois de mai

Communiqué de presse du ministère de l'action et des comptes publics en date du 17 avril 2020 - pdf complet en pièce jointe.

Le mois de mai compte plusieurs échéances fiscales : dépôt des « liasses fiscales », solde d'impôt sur les sociétés, solde de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : « Toutes les **échéances de dépôt des liasses fiscales** et autres déclarations assimilées du mois de mai sont ainsi **décalées au 30 juin** .../... Ces délais supplémentaires doivent permettre aux entreprises et aux experts-comptables d'accomplir leurs obligations fiscales annuelles. Par ailleurs, les entreprises qui connaissent des difficultés pourront demander le report du paiement des échéances fiscales du mois de mai. Les entreprises qui le peuvent sont toutefois invitées à s'acquitter de leurs obligations déclaratives et de paiement dans le calendrier initial.»

Mesures barrières dans les commerces alimentaires

Extrait de l'Arrêté préfectoral n° BCAB/2020-295 complété le 14 avril - pdf complet en pièce jointe.

Le responsable de chaque commerce alimentaire détermine les modalités de circulation en son sein (gestion des files d'attente pour pénétrer dans le commerce ; distance d'un mètre entre chaque client ; schéma de circulation au sol ; règles de passage en caisse ; files prioritaires ; modalités de livraison au véhicule, etc). Les modalités ainsi arrêtées sont affichées à l'entrée de l'établissement.

<https://www.saumurvalde Loire.fr/coronavirus-soutien-economie>

Maine-et-Loire : Localiser son commerce ouvert en un clic !

La CCI de Maine-et-Loire poursuit son soutien aux acteurs économiques du territoire et, en partenariat avec les Jeunes Chambres Economiques du département, met à disposition des commerçants une **carte interactive**. Cette dernière permet d'assurer une visibilité aux commerçants pouvant ouvrir dans le cadre des règles de confinement.

Professionnels, vous êtes ouverts ? Enregistrez-vous en quelques clics : <https://tools.ccimp.com/covid-ajouter-commerce-49/> - Lien vers la carte <https://tools.ccimp.com/covid-carte-commerces-49/>

Les services de la Poste

Ouverture de l'**accès aux boîtes postales** professionnelles de Montreuil-Bellay

Semaine 17 : du mardi à vendredi de 9h30 à 11h

Semaine 18 et 19 : du lundi au jeudi de 9h30 à 11h

Le **bureau de poste**, quant à lui est **ouvert à tous** à compter du 23 avril selon les modalités suivantes,

Semaine 17 : jeudi et vendredi 9h-12h/14h-17h

Semaine 18 et 19 : mardi et mercredi 9h-12h/14h-17h

Le DAB (distributeur automatique de billets) de la Poste de Montreuil-Bellay est opérationnel.

Contact par téléphone au 3631 ou sur le site Internet www.laposte.fr rubrique « Aide et Contact »

Les services de gestion des déchets

Réouverture des déchèteries du saumurois, avec des modalités particulières, afin de permettre le respect des gestes barrières. Le port du masque est recommandé.

Le **jeudi 23 avril** la déchèterie de Montreuil-Bellay sera donc en activité, avec des mesures spécifiques de protection des usagers et du personnel et ouvertes aux horaires et jours habituels. L'ensemble des modalités pratiques est sur le site internet de Kyrielle.

Plus d'infos sur www.saumur-aggloproprete.fr - Tél : 02 41 50 44 67 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h - Mail : accueil@agglopropre49.fr.

Dossier spécial «MASQUES»

Informations transmises par le préfet de Maine-et-Loire en date du 17 avril 2020

Professionnels de l'agroalimentaire, vous vous posez des questions quant aux usages des masques en tissu, vous pouvez vous rapprocher de Monsieur Didier BOISSELAUD, à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

Mail : didier.boisseleau@maine-et-loire.gouv.fr / tél : 02 41 79 68 49.

Pour les autres professionnels qui ont l'habitude de porter des masques chirurgicaux, vous pouvez vous adresser à Madame Marie-Pierre DURAND, à l'unité départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Mail : marie-pierre.durand@direccte.gouv.fr / tél : 02 41 54 53 12.

Masques barrières à usage non médical en textile

Deux nouvelles catégories ont été créées au terme d'une démarche supervisée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), avec le soutien de l'ANSES :

- Les masques filtrants individuels à usage des professionnels en contact avec le public.
- Les masques filtrants de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe (sans contact avec le public).

Plusieurs centaines d'entreprises et groupements d'entreprises françaises proposent d'ores et déjà des masques de ces deux types, répondant à des critères de filtration et de perméabilité fixés et contrôlés strictement par un laboratoire du ministère des Armées. Ainsi, la liste de ces entreprises ainsi que les résultats des tests des entreprises concernées sont accessibles au public, sur le site : https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/home/Masques_alternatifs.pdf



Production de masques : Plateformes relayant les initiatives locales

www.csfmodeluxe-masques.com, créée par un groupement de **professionnels de la mode**, du textile et du luxe, offre un espace de mise en relation gratuite entre les fabricants de matière, les confectionneurs et les clients en recherche de masques filtrants, mais également de blouses ou surblouses en tissu.

La **plateforme gouvernementale** www.stopcovid19.fr, est, elle aussi, exclusivement destinée aux professionnels afin d'entrer en contact et passer commande auprès des producteurs et distributeurs de produits de première nécessité tels que le gel, les masques, les blouses. Elle est réservée aux commandes supérieures à 5 000 pièces.

www.ccitraidefrance.fr, mise en place par le réseau des CCI, qui offre également un espace gratuit de mise en relation entre les producteurs et distributeurs de produits de première nécessité tels que le gel, les masques, les blouses, et les clients en recherche. La **CCI Maine-et-Loire** complète l'offre de mise en relation par une démarche active de signalement des offres et demandes aux entreprises les mieux à même d'y répondre positivement.